



Les compétences obligatoires de la CCSA sont :

A – L'aménagement de l'espace communautaire

La CCSA est compétente pour les études et l'élaboration des documents de développement et d'aménagement de l'espace communautaire tels que par exemple :

- Élaboration, approbation, suivi d'un projet de territoire (hors PLU)
- Élaboration, approbation, suivi et révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale,
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil de grand passage des gens du voyage
- Toutes études permettant le développement et l'aménagement du territoire,
- Tous les travaux d'aménagement du territoire d'intérêt communautaire.

B – Le développement économique et touristique

Le développement des zones économiques : création, aménagement, entretien, gestion et promotion de zones d'activité industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristique, et de développement d'espaces économiques,

Le développement des activités économiques : Appui technique aux initiatives de développement économique :

- Maintien et développement de l'emploi et des entreprises,
- Implantation d'entreprises sur le périmètre de la CCSA,
- Accompagnement financier des projets de développement économique,
- Soutien au développement des filières agricoles et agro-alimentaires.

Le développement du tourisme : Développement et promotion des activités de loisirs et de tourisme :

- Définition et mise en œuvre d'une politique touristique locale,
- Promotion du tourisme, dont la création d'un office du tourisme communautaire,
- Portage et accompagnement des activités liées au canal de Bourgogne dans sa traversée de la CCSA (par exemple, ports de plaisances...),
- Sentiers de randonnées d'intérêt communautaires,
- Aide à la promotion des activités culturelles, de loisirs et de découverte du patrimoine,
- Aide financière et/ou matérielle pour les manifestations culturelles et touristiques d'intérêt communautaire.
- Création, développement et gestion d'équipements à caractère touristique

L'aménagement Numérique du Territoire (ANT) : Réseaux et services locaux de communications électroniques : Aménagement numérique et téléphonique du territoire :

- Actions en faveur du développement du haut et très haut débit dans les zones d'activité communautaires et communales,
- Établissement et exploitation de réseaux de communication électronique régis par les dispositions de l'article L1425-1 du CGCT
- Actions en faveur du développement de l'Internet terrestre dans les zones blanches du territoire communautaire.
- Actions en faveur du développement de la téléphonie.



Les compétences optionnelles sont :

A – L'accompagnement des territoires et des communes

- Accompagnement dans l'instruction des demandes d'urbanisme pour les communes non soumises au règlement national d'urbanisme
- Accompagnement financier des communes membres dans leur programme d'investissement,
- Accompagnement en ingénierie financière et technique sur les projets communaux.
- Commande publique : Coordination de commandes en matière d'études, de travaux et de fournitures. A ce titre, la Communauté de Communes pourra assumer la fonction de coordonnateur de groupement de commandes afin de passer des marchés publics et procéder à leur exécution.

B – L'environnement

- Aménagement et gestion des points d'apports volontaires.
- Étude et mise en œuvre de toute action visant à réduire, recycler ou traiter les déchets ménagers et assimilés,
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Création, gestion de déchetterie des déchets ménagers et assimilés.
- Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations (GEMAPI) à compter du 1er janvier 2018
- Participer à la résorption des dépôts sauvages en liaison avec les communes.
- Gestion des chiens errants et adhésion à une fourrière animale.

C – Les actions culturelles et sportives d'intérêt communautaire

- Gestion de l'École Intercommunale de Musique et de théâtre
- Création et aménagement des équipements culturels et sportifs.
- -Gestion et soutien aux écoles multisport et activités de loisirs
- Entretien, gestion, aménagement, animation et développement de l'aérodrome de Chéu.
- Organisation, aide financière et/ou matérielle pour les manifestations culturelles et sportives.

D- La santé et personnes âgées

- Création et gestion de maisons de santé et assimilées,
- Participation à la gestion de services de portage de repas à domicile,
- Participation à la gestion du bâtiment de l'EHPAD "Résidence Colbert" appartenant à la communauté de communes.

E – La voirie et les réseaux

L'entretien et modernisation de la voirie d'intérêt communautaire :

- La création de nouvelles voies demeure à la charge des communes. Les communes feront les démarches nécessaires pour qu'elles soient déclarées d'intérêt communautaire.



- Gestion de la voirie communale d'intérêt communautaire classée et revêtue et des places revêtues d'enduits au bitume (Sont exclus de la voirie intercommunale : mobilier urbain, plantations, bas-côtés, aménagements d'embellissement, éclairage public, trottoirs, bordures, réseau pluvial, talus, ouvrages d'art, murs de soutènement, clôtures et murets, pistes cyclables, parkings, signalisation verticale, la voirie du centre-ville de Saint-Florentin telle que définie sur la carte annexée.)
- Fourniture d'enrobé à froid au profit des communes
- Arasement des bas-côtés et rafraîchissement des fossés soit concomitamment à une réfection de chaussée soit sans réfection de chaussée mais dans l'objectif de prolonger la durée de vie de la chaussée.
- Balayage mécanique des voies bordurées et des places revêtues.
- Entretien de la signalisation horizontale.

F - Transport et mobilités

- Transports scolaires de second rang du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté
- Lignes de marchés

G - Petite enfance, enfance, jeunesse

- Gestion du RAM communautaire,

2.3.2. LES AUTRES SYNDICATS

La Commune est adhérente :

- Au Syndicat Départemental d'électricité de l'Yonne à qui elle a transféré la compétence Éclairage Public
- Au Contrat Global Armançon
- Au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA)

A travers la Communauté de Communes, la commune fait partie des syndicats suivants :

- Syndicat mixte d'étude pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés Centre Yonne
- Syndicat mixte pour la création et la gestion d'une fourrière du Sénonais



2.3. DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

L'analyse démographique de Chailley est essentiellement fondée sur les recensements de 2007, 2012 et 2017 (sources fournies par l'INSEE le 9 décembre 2020).

2.4.1 ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ET POIDS DÉMOGRAPHIQUE

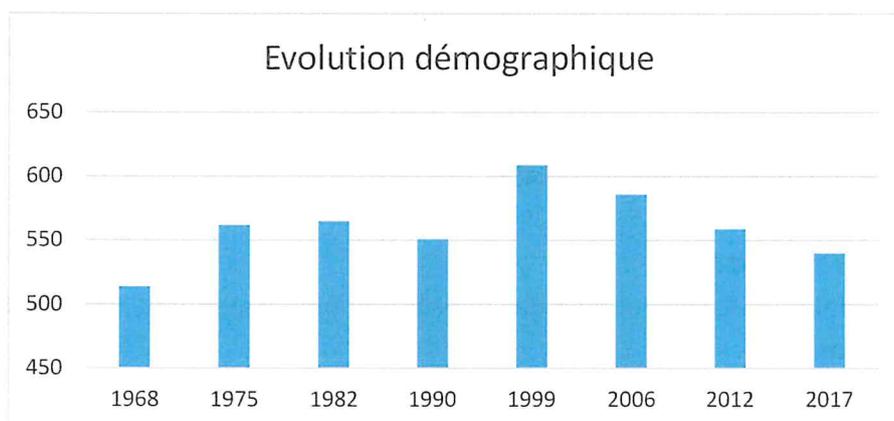


Figure 10 : Histogramme de l'évolution démographique

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Population	514	562	565	551	609	583	559	540
Densité moyenne (hab/km ²)	31,1	34,0	34,2	33,4	36,9	35,3	33,9	32,7

Figure 11 : Population et densité entre 1968 et 2018 (POP T1)

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012	2012 à 2017
Variation annuelle moyenne de la population en %	1,3	0,1	-0,3	1,1	-0,5	-0,8	-0,7
due au solde naturel en %	-0,6	0,0	-0,1	0,3	0,3	-0,1	-0,1
due au solde apparent des entrées sorties en %	1,9	0,1	-0,2	0,9	-0,8	-0,7	-0,6
Taux de natalité (‰)	11,3	14,1	14,3	13,9	13,2	9,1	8,3
Taux de mortalité (‰)	16,9	13,9	15,6	11,4	10,7	10,1	9,1

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2020.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 au RP2017 exploitations principales - État civil.

Figure 12 : Indicateurs démographiques (POP T2M)



La commune affiche un profil démographique peu dynamique et très stable entre 500 et 600 habitants après guerres. La commune augmente sa population entre 1968 et 1975 avec l'implantation des établissements « La chaillotine » (DUC), puis revient à sa population initiale depuis lors. Chailley compte 540 habitants en 2017.

La commune de Chailley désire obtenir une population d'environ 560 habitants d'ici 2030, soit passer d'un taux de variation annuel négatif de -1 % à un taux positif de 0.3 % soit supérieur au de taux de 0.17 % en fonction de la prévision actée par le Plan départemental de l'Habitat (PDH) à échelle du territoire du Grand Auxerrois.

Avec l'extension de l'usine Plukon (150 emplois supplémentaires) et de Othe et Rangements (25 emplois supplémentaires), la commune de Chailley doit prévoir l'arrivée de nouveaux habitants mais également une augmentation de son parc de logements.

2.4.1.3. La structure par âge

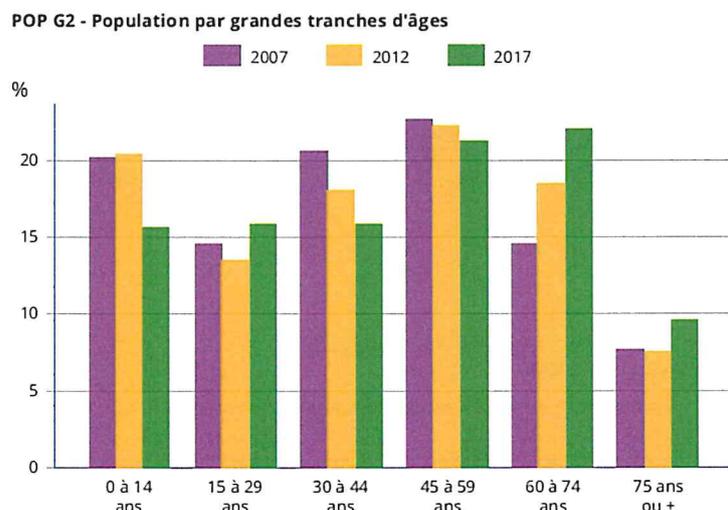


Figure 13 : Population par grandes tranches d'âges en 2016 (POP G2)

En 2017, c'est la classe des 60 à 74 ans qui prédomine (22 %), suivie par les 45 à 59 ans (21.2 %). La classe d'âge des 60 ans ou plus connaît une forte augmentation entre 2007 et 2017, où elle atteint les 22 % de la population. Cette augmentation (et la baisse de la classe 0 à 14 ans) indique un net vieillissement de la population communale (cf également la baisse du nombre de résidences secondaires devenues résidences principales).

Plan Local d'Urbanisme de Chailley

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	256	100,0	284	100,0
0 à 14 ans	42	16,5	42	14,9
15 à 29 ans	39	15,3	46	16,3
30 à 44 ans	45	17,6	40	14,2
45 à 59 ans	48	18,8	66	23,4
60 à 74 ans	61	23,9	57	20,2
75 à 89 ans	20	7,8	30	10,6
90 ans ou plus	0	0,0	1	0,4

Figure 14 : Population par sexe et âge en 2016 (POP T3)

Il n'existe pas de grande disparité de population entre hommes et femmes par classe d'âge en 2017, sauf pour les 45 à 59 ans et les plus de 75 ans ou les femmes sont plus nombreuses que les hommes.

2.4.2. LES MÉNAGES

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968

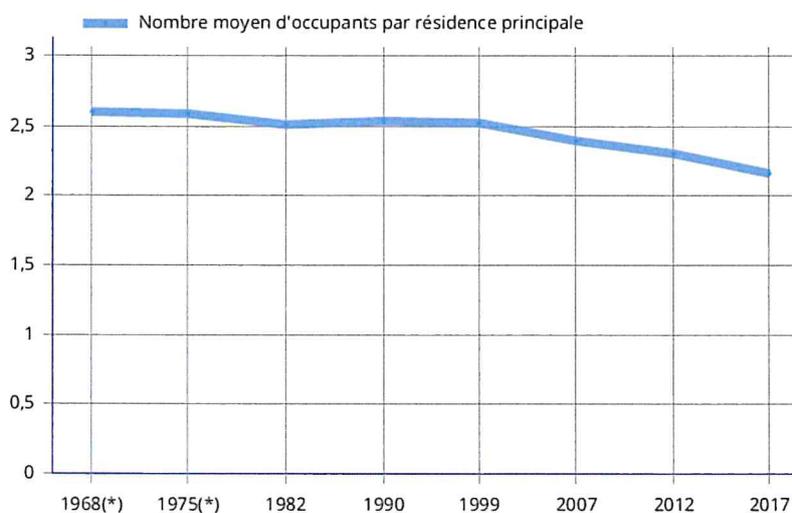


Figure 15 : Évolution de la taille des ménages (FAM G1)

La commune de Chailley compte 250 ménages en 2017. La taille moyenne des ménages est de 2.16 personnes en 2017, soit équivalent à la moyenne française.



Cette diminution du nombre moyen d'occupation est due à, d'une part au ralentissement démographique de Chailley, mais aussi à l'augmentation du nombre de familles monoparentales, au vieillissement de la population, à la diminution de la taille des familles (phénomène de décohabitation immédiate après séparation des couples).

Cette situation résulte d'un éclatement des structures familiales traditionnelles (divorces, séparations...), du vieillissement de la population, de l'augmentation du nombre de célibataires... Cette tendance s'observe aussi au niveau national.

Il est à prendre en compte dans les perspectives d'évolution des communes. En effet, en raison de la diminution du nombre d'occupants par logement, il faut prévoir davantage de logements pour une population égale.

2.5 CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS

2.5.1 TYPOLOGIE GLOBALE DE L'OFFRE EN LOGEMENTS

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Ensemble	294	339	344	338	343	337	347	357
Résidences principales	198	216	225	218	242	243	243	250
Résidences secondaires et logements occasionnels	77	93	93	88	78	65	66	64
Logements vacants	19	30	26	32	23	29	39	43

Figure 16 : Évolution du nombre de logements par catégories (LOG T1)

La commune comprend 357 logements en 2017 pour 250 résidences principales. Entre 1999 et 2017, la commune gagne 14 résidences principales. Le parc important de résidences secondaires ou occasionnelles (64) et le nombre de logements déclarés vacants (43), représente un tiers du parc de logements. Le nombre de logements vacants a doublé entre 1999 et 2017.

L'habitat individuel est largement majoritaire sur la commune. Avec 340 logements en 2017, il représente 95.2 % de l'ensemble des résidences principales.

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2015	248	100,0
<i>Avant 1919</i>	<i>108</i>	<i>43,3</i>
<i>De 1919 à 1945</i>	<i>34</i>	<i>13,8</i>
<i>De 1946 à 1970</i>	<i>34</i>	<i>13,8</i>
<i>De 1971 à 1990</i>	<i>35</i>	<i>14,2</i>
<i>De 1991 à 2005</i>	<i>21</i>	<i>8,5</i>
<i>De 2006 à 2014</i>	<i>16</i>	<i>6,5</i>

Figure 17 : Résidences principales en 2014 selon le type de logement et la période d'achèvement (LOG T5)

A Chailley, les résidences principales ont principalement été construites avant 1990, soit 211 logements. Le parc de logements est ancien : 57 % des logements ont été construits avant 1946. Entre 1991 et 2014, la commune a réalisé un total de 37 logements, soit 1.6 logement par an, ce qui est faible pour l'accueil d'une population nouvelle.

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	243	100,0	243	100,0	250	100,0
1 pièce	4	1,7	0	0,0	3	1,2
2 pièces	16	6,6	15	6,3	17	6,8
3 pièces	51	21,1	46	18,8	35	14,1
4 pièces	53	21,9	60	24,7	63	25,3
5 pièces ou plus	119	48,8	122	50,2	132	52,6

Figure 18 : Résidences principales selon le nombre de pièces (LOG T3)



	2007	2012	2017
Ensemble des résidences principales	4,5	4,6	4,6
Maison	4,5	4,7	4,7
Appartement	3,7	3,1	2,6

Figure 19 : Nombre moyen de pièces des résidences principales (LOG T4)

Les résidences principales de Chailley sont dans l'ensemble de grande taille. L'INSEE a estimé le nombre moyen de pièces par logement en 2017 à 4.6. Le pourcentage de logement de petite taille (d'une à deux pièces), 8 %, est très faible. Le parc de logement de la commune est composé en majorité (78 %) par des logements de grande taille (4 pièces et plus).

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2017

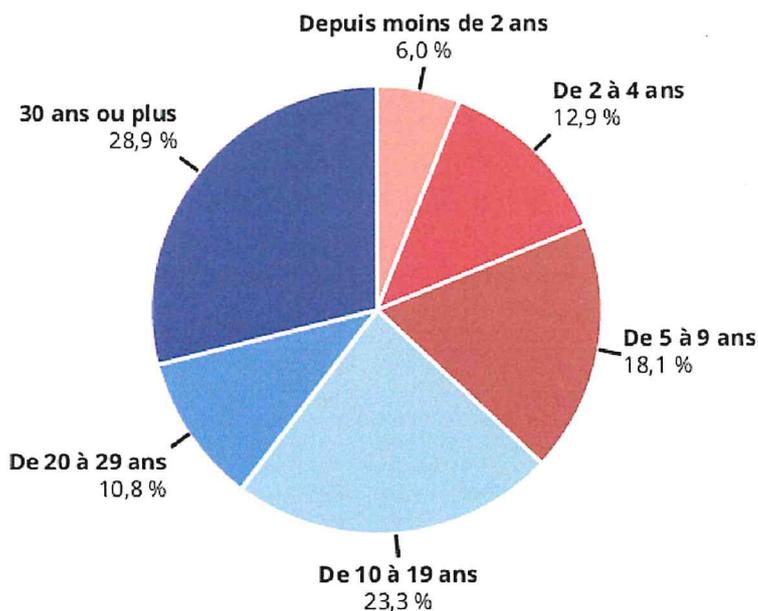


Figure 20 : Ancienneté d'emménagement des ménages en 2014 (LOG G2)

Les 2/3 des ménages de Chailley habitent la commune depuis plus de 10 ans.



	2007		2012		2017		Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Ensemble	243	100,0	243	100,0	250	100,0	540	20,3
Propriétaire	191	78,5	190	78,2	187	74,7	422	22,7
Locataire	42	17,4	48	19,6	52	20,9	98	12,4
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	20	8,3	15	6,3	18	7,2	33	17,9
Logé gratuitement	10	4,1	5	2,1	11	4,4	20	16,5

Figure 21 : Résidences principales selon le statut d'occupation (LOG T7)

75 % des résidences principales sont en propriété et 21 % en location.

2.5.2. CONFORT ET ÉQUIPEMENTS DES LOGEMENTS

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	243	100,0	243	100,0	250	100,0
<i>Salle de bain avec baignoire ou douche</i>	237	97,5	236	97,1	243	97,2
<i>Chauffage central collectif</i>	1	0,4	0	0,0	0	0,0
<i>Chauffage central individuel</i>	111	45,5	84	34,7	93	36,9
<i>Chauffage individuel "tout électrique"</i>	55	22,7	70	28,9	74	29,7

Figure 22 : Confort des résidences principales (LOG T8M)

Les logements à Chailley sont grands et confortables. En effet, près de 75 % des résidences principales ont au minimum 4 pièces. Outre des habitats spacieux, le confort de ceux-ci est reflété au vu du nombre moyen de résidences principales ayant une salle de bain avec baignoire ou douche (97.2 %).